

Cours Intensif de Français

ÉCOLE SCHULZ GENÈVE



Cours de Français Intensif destinés aux non francophones .

Une année de formation en vue d'obtenir un niveau DELF diplôme de langue officiel délivré par le Ministère français

Nos atouts : des petits groupes, des formateurs à votre disposition, des mises en situation et un taux de réussite élevé



Nous contacter

ÉCOLE SCHULZ

6-8 rue du 31 Décembre

1207 GENEVE

022 707 41 41

info@esgva.ch

www.ecole-schulz.ch



ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée 1 an ou 1 semestre
Début des cours en septembre et février.
Cours les matins de 8h30 à 11h50 du Lundi au Vendredi
20 leçons par semaine
Groupe de 6 à 12 personnes

CONDITIONS D'ADMISSION

Entretien
Test d'évaluation de niveau

A l'issue de la formation possibilité de poursuite d'études à l'école Schulz

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Préparation au DELF
- Cours de grammaire conjugaison
- Cours de vocabulaire
- Travaux sur documents (presse, émissions TV)
- Cours de conversation
- Visites culturelles : musée, théâtre, cinéma

APRES UN DELF

- Poursuite d'études,
- Proposition de stages,
- Aide à la recherche d'emploi.

ECOLAGE

CHF 7500 pour 1 an - CHF 3750 pour 1 semestre - CHF 750 mensuels + CHF 150 de frais d'inscription
(Les frais d'inscription sont à la charge de l'école Schulz si le candidat inscrit a favorisé l'inscription d'un autre candidat).

+ Livres et frais d'examen officiels

Ecolage payable d'avance soit mensuellement ou trimestriellement.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES

Rentrée	lundi 11 septembre 2017
Vacances de Noël	du samedi 23 décembre au dimanche 7 Janvier 2018
Vacances de Pâques	du samedi 24 mars au dimanche 8 avril 2018
Vacances d'été	à partir du samedi 23 juin 2018
Une leçon est de 45 min	

ÉCOLAGE .

Des frais d'inscription non remboursables sont demandés pour toute nouvelle inscription.
L'écolage est payable d'avance soit par trimestriellement ou mensuellement.
Les livres et frais d'examen officiels (DELF) ne sont pas compris dans l'écolage.

Les vacances scolaires ne sont pas déduites des prix forfaitaires. Les mois comprenant des cours supplémentaires ne sont pas majorés. Les absences ne sont pas déduites
En cas de dispense, l'écolage ne sera pas modifié.

Si des cours particuliers doivent être mis en place, à la demande d'un inscrit ou sur recommandation de l'équipe pédagogique, le coût est de : CHF 80 pour 1 personne - CHF 60/personne pour 2 personnes - CHF 45/personne pour 3 personnes.